

L'AVENIR DE LA PROFESSION EST ENTRE VOS MAINS

Faites entendre votre voix !



Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D.
Président

J'ai accédé récemment à la présidence de l'Ordre et m'acquitter de cette responsabilité est un privilège en cette période remplie de défis. Comme vous le savez, notre profession a été malmenée au cours des dernières années.

Beaucoup de travail a été fait. Mais il en reste encore à accomplir pour rétablir pleinement le lien de confiance avec le public. Je suis conscient que certains membres ont des doutes quant à certaines orientations prises par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ayant été administrateur et membre du Comité exécutif depuis 2006, je peux vous assurer que l'Ordre pose des gestes concrets pour agir plus vigoureusement sur le plan de la prévention et de la discipline, pour mettre en place des solutions d'avenir pour la profession et pour gérer la situation de manière transparente.

Beaucoup de ressources et d'énergie ont été investies au Bureau du syndic. Celui-ci s'est restructuré en profondeur et s'est adjoint des expertises additionnelles afin de traiter efficacement un nombre exceptionnel de demandes d'enquêtes. La tâche du syndic est complexe et ardue. Aujourd'hui, tous ces efforts portent leurs fruits. Plusieurs plaintes disciplinaires en lien avec la commission Charbonneau ont été déposées au Conseil de discipline et seront entendues prochainement. Une première décision sur un dossier de collusion dans le milieu municipal a d'ailleurs été rendue par le Conseil récemment. D'autres plaintes seront déposées au cours des prochaines semaines.

La contribution des membres

Certains déplorent devoir payer une cotisation supplémentaire à cause d'une minorité d'ingénieurs qui ont eu des comportements problématiques. Cette minorité a entaché la réputation de TOUS les ingénieurs et c'est collectivement – en démontrant de la solidarité à l'égard de ceux et celles parmi nos confrères et consœurs qui sont victimes de cette situation – que nous pourrions redresser la situation. C'est aussi de cette manière que nous arriverons à revaloriser la profession et à garantir son avenir. D'ailleurs, la valeur de notre titre nous concerne tous et chacun. Il faut souligner que le système professionnel québécois ne donne pas d'autre choix à l'Ordre que de se donner les moyens de remplir sa mission principale de protection du public.

Formation continue : un règlement plus souple

D'autres remettent en question la pertinence du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, qu'ils trouvent trop contraignant. Nous vous avons consulté en décembre dernier et vos commentaires ont été entendus.

Afin d'assouplir le règlement, une version révisée sera adoptée prochainement par l'Office des professions du Québec. Ce règlement, faut-il le rappeler, vise à assurer le maintien et le développement de nos compétences professionnelles,

celles qui garantissent la mission même de l'Ordre, la protection du public. Dans un monde en constante mutation, les compétences de base confirmées à la fin des études ne suffisent plus. La nécessité, voire l'obligation, pour tout professionnel de maintenir et de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles est un fait partagé par plusieurs ordres professionnels. Pour ce qui est des ingénieurs assujettis au Règlement, 52 902 ont déclaré 3 081 397 heures de formation continue pour la première période de référence, soit une moyenne de 58,25 heures par personne, près du double du minimum requis. Bravo! Vous pouvez le faire valoir auprès de vos employeurs et de vos clients.

Les occasions de vous prononcer

Si ce n'est déjà fait, vous serez très prochainement invités à répondre à un sondage mené par la firme Ipsos Descaries afin d'aider l'Ordre à cerner les enjeux qui vous tiennent à cœur et le type de services que vous souhaitez obtenir de l'Ordre. Cette initiative a pour objectif d'intégrer vos préoccupations et votre vision aux orientations que l'Ordre retiendra pour sa planification stratégique de 2015-2018. Je vous invite à saisir cette occasion unique de faire entendre votre voix et de vous prononcer sur l'avenir de votre ordre professionnel.

Vous pouvez également participer de diverses manières à la vie démocratique de l'Ordre. L'assemblée générale extraordinaire, le 6 mai, et l'assemblée générale annuelle du 12 juin sont des occasions à ne pas manquer. Je vous invite à venir rencontrer les représentants de l'Ordre à ces deux événements qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal. D'ici là, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Pour faire part de vos commentaires : bulletin@oiq.qc.ca.